

De : Yann LERICHE <yann.leriche.ceo@getlinkgroup.com>

Envoyé : samedi, novembre 1, 2025 10:13:06 AM

À : Force Ouvrière Délégués Syndicaux

Objet : Re: Demande de prime

Bonjour,

Je reçois votre demande avec la volonté d'y donner une suite positive, sans toutefois pouvoir vous donner de montant à ce stade, je reviendrai vers vous à ce sujet début décembre.

Excellente fin de semaine,

Yann Leriche

GETLINK

Yann Leriche

CHIEF EXECUTIVE OFFICER

37-39 rue de la Bienfaisance, 75008 Paris, France

yann.leriche.ceo@getlinkgroup.com

www.getlinkgroup.com

 in



From: Force Ouvrière Délégués Syndicaux

Date: Saturday, 1 November 2025 at 06:17

To: Yann LERICHE

Subject: Demande de prime

Monsieur le Directeur Général de Getlink,

Monsieur Leriche,

L'approche de fin d'année 2025 nous invite à solliciter l'octroi d'une prime de reconnaissance aux salariés de l'entreprise.

Au long de cette année, la performance de l'entreprise a été remarquable, tant au regard des indicateurs de qualité de services Fret et Passagers (NPS) que de la performance financière avec un chiffre d'affaires de 928 millions d'euros pour les trois premiers trimestres.

La performance de l'entreprise est à la fois le résultat de choix stratégiques que nous saluons et celui de leur mise en œuvre par les salariés de l'entreprise que nous représentons.

Aussi, Monsieur le Directeur Général, nous voulons croire que vous recevrez notre sollicitation avec la volonté, pour vous aussi, de saluer mieux encore la performance de vos salariés.

En l'attente de connaître votre réponse et décision,

Respectueusement,

Les Délégués Syndicaux de Force Ouvrière.

GETLINK

Stephane Sauvage

Administrateur, société Getlink S.E.,

Chargé d'expérience client fret concession France et

Angleterre

37-39 rue de la Bienfaisance

75008 Paris

stephane.sauvage@eurotunnel.com

www.getlinkgroup.com

 in





Flash FO spécial

« Prime exceptionnelle » et « Dumping social »



Chers collègues,

❶ Veuillez trouver ci-dessous la communication **Force Ouvrière** concernant la prime exceptionnelle ainsi qu'un point d'étape en pièce jointe sur le Dumping social.

❷ Ce 17 décembre dernier, notre Directeur Général annonçait, à l'ensemble des salariés de la concession, l'octroi d'une prime exceptionnelle au travers du dispositif d'intéressement.

❸ À la suite de cette annonce, Jérôme Studer, Directeur des Ressources Humaines en a expliqué les modalités, principalement le montant et les conditions de versement de celui-ci.

❹ Le 1er novembre dernier, par mail, **Force Ouvrière faisait la demande de prime exceptionnelle** argumentant celle-ci des résultats financiers de ces derniers mois. Le jour même, Yann Leriche acceptait le principe d'un versement de prime exceptionnelle d'ici à la fin de l'année.

❺ Début décembre, **cette demande ayant été acceptée le 1^{er} Novembre par Yann Leriche**, plusieurs échanges s'en suivirent pour préciser notre demande.

❻ Pour des raisons fiscales évidentes pour les salariés (beaucoup moins de charges sociales à payer) nous nous orientons donc, Direction et **Force Ouvrière**, vers un déblocage exceptionnel de l'intéressement.

"Aucune organisation syndicale n'est propriétaire d'un accord d'entreprise".

❼ Les accords sont négociés collectivement et censés évoluer lors de chaque revoyure, **pour Force Ouvrière nous jugeons à juste titre que celui-ci ne reprend pas suffisamment les performances financières de l'entreprise.**

❽ La performance et l'investissement de chacun des services qui composent la concession doivent également être reconnus et pris en compte, y compris les résultats d'Eleclink qui fait partie intégrante de la concession !

❾ Pour conclure et peut être préciser de façon plus simple la communication des Ressources Humaines : le montant de l'intéressement de 2025 sera supérieur d'environ et d'un minimum de 500 euros de celui de 2024.

Grâce à notre intervention et demande, ce montant sera doublé soit un minimum de 1000 euros entre les résultats de l'intéressement 2024 et celui de 2025.

❿ Ce supplément d'un minimum de 500 euros, sera versé à toutes et tous (CDI, CDD, alternants) au prorata du temps de présence dans l'entreprise durant l'année 2025.

❻ Preuve de notre engagement au service du collectif, **nous joignons à cette communication les échanges mails avec la Direction et mettons Yann Leriche en copie de celle-ci, preuve (si nécessaire) de l'honnêteté de notre démarche.**

Pour Force Ouvrière, pas question de sombrer dans de quelconques manœuvres courtisanes et électives basées sur des effets d'annonces.

Chez Force Ouvrière, pas de bla-bla mais des résultats...

Vos élus de Force Ouvrière



1^{ère} Force Syndicale à Eurotunnel

